



*Original : Anglais*

OIC/COMCEC-FC-39/2023

**RAPPORT  
DU  
SECRETARIAT GENERAL DE L'OCI  
A  
LA 39<sup>ème</sup> SESSION DU COMITE PERMANENT  
POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE  
ET COMMERCIALE (COMCEC)**

**ISTANBUL, REPUBLIQUE DE TÜRKIYE**

**2-5 Décembre 2023**

**-: TABLE DES MATIERES :-**

<b>N°</b>	<b>SUJET</b>	<b>PAGE</b>
<b>I.</b>	<b>Introduction</b>	<b>3</b>
<b>II.</b>	<b>Agriculture, sécurité alimentaire et développement rural</b>	<b>3</b>
<b>III.</b>	<b>Emploi et productivité</b>	<b>6</b>
<b>IV.</b>	<b>Commerce et investissements intra-OCI</b>	<b>9</b>
<b>V.</b>	<b>Développement du secteur du Tourisme</b>	<b>15</b>
<b>VI.</b>	<b>Coopération dans le domaine du Transport</b>	<b>17</b>
<b>VII.</b>	<b>Rôle du secteur privé</b>	<b>19</b>
<b>VIII.</b>	<b>Programmes de réduction de la pauvreté</b>	<b>20</b>
<b>IX.</b>	<b>Conclusion</b>	<b>24</b>
<b>X.</b>	<b>Annexe</b>	<b>26</b>

## I. INTRODUCTION

1. Le présent Rapport donne un aperçu des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'Action de l'OCI-2025, des Résolutions pertinentes du Conseil des Ministres des Affaires étrangères, du COMCEC et d'autres réunions de l'OCI au niveau ministériel, depuis la convocation de la 38<sup>ème</sup> Session de l'Assemblée Générale du COMCEC, tenue à Istanbul, République de Türkiye, du 26 au 29 novembre 2022.
2. Le Rapport fournit des mises à jour sur les efforts déployés à l'échelle de l'OCI pour mettre en œuvre les programmes et projets de l'OCI dans des secteurs, tels que l'agriculture et la sécurité alimentaire, le commerce et l'investissement, le développement du tourisme, la réduction de la pauvreté et le renforcement des capacités au cours de la période considérée. Il comprend également des contributions des institutions pertinentes de l'OCI et met en exergue la série d'activités qu'elles ont menées.
3. Au cours de la période considérée, la deuxième réunion du groupe intergouvernemental d'experts s'est tenue à Djeddah du 22 au 24 novembre 2022 pour examiner le document d'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de l'OCI-2025, intitulé : « *La Route vers 2025 : Gains, Défis et Opportunités* », en vue d'évaluer la réalisation de ses buts et objectifs. La Réunion a souligné l'importance du programme d'action de l'OCI pour le développement socio-économique des Etats membres de l'OCI. Elle a également insisté sur la nécessité de concevoir un nouveau programme d'action de l'OCI pour la décennie 2026-2035 avec des résultats concrets. Le document d'examen à mi-parcours a été entériné par le 49<sup>ème</sup> CMAE, tenu à Nouakchott, République islamique de Mauritanie, les 16 et 17 mars 2023.

## II. AGRICULTURE, SECURITE ALIMENTAIRE ET DEVELOPPEMENT RURAL

4. L'Agriculture continue de représenter un secteur névralgique dans plusieurs pays membres de l'OCI, en tant que source de revenu et d'emploi pour des millions d'individus. A cet égard et durant la période à l'examen, les activités ci-après ont été menées en vue de mettre en œuvre les politiques et résolutions de l'OCI, dans les domaines de l'Agriculture, du développement rural et de la sécurité alimentaire :

### *(a) Neuvième conférence ministérielle de l'OCI sur la Sécurité alimentaire et le Développement agricole*

5. La neuvième Conférence ministérielle de l'OCI sur la Sécurité alimentaire et le Développement agricole (MCFSAD), s'est tenue, les 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2023, à Doha, Etat du Qatar.
6. La 9<sup>ème</sup> MCFSAD, sur le thème : « *Vers la réalisation des Objectifs de Développement Durable à l'horizon 2030 dans les Etats membres de l'OCI* » s'est penchée sur les priorités et les défis inhérents au renforcement de la sécurité alimentaire dans les États membres de l'OCI. Elle a également fait le point sur la mise en œuvre des résolutions des conférences précédentes, y compris les activités de l'IOFS et le financement des projets

dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire dans les Etats membres de l'OCI. Le point saillant de la 9<sup>ème</sup> MCFSAD aura été la décision de mettre sur pied des comités de pilotage de session, chargés de l'établissement d'un système de réserves de sécurité alimentaire de l'OCI et de la mise en œuvre des programmes d'action de l'Organisation pour le développement des produits agricoles stratégiques (riz, blé, manioc), sous la présidence de la 9<sup>ème</sup> MCFSAD, et comprenant des représentants des Etats membres de l'OCI et des institutions compétentes de l'Organisation, afin d'assurer la supervision et l'orientation stratégique de ces projets.

7. La 9<sup>ème</sup> MCFSAD s'est également félicitée de l'offre de la République du Tchad d'accueillir la 10<sup>ème</sup> MCFSAD en 2025 et a encouragé les Etats membres et les institutions de l'OCI à y participer activement. Les autres points forts de la 9<sup>ème</sup> MCFSAD auront été notamment : la signature du Statut de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire par la Jordanie, le Gabon, le Yémen et l'Irak ; le mandat accordé au Secrétariat Général, en coordination avec les institutions compétentes de l'OCI, en vue d'entreprendre une étude et de développer un modèle d'affaires et un cadre de coopération pour l'agriculture contractuelle, en évaluant les besoins et les potentialités des Etats membres ; l'appel lancé aux États membres pour la mise en place de l'infrastructure financière et des cadres juridiques nécessaires à l'effet de promouvoir l'inclusion financière des agriculteurs ruraux en leur donnant accès aux produits financiers, aux engrais, aux intrants et aux services, y compris les modèles de financement islamiques, et le renforcement de la coopération intra-OCI dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture pour créer des systèmes alimentaires plus résilients, partager les connaissances et les meilleures pratiques et, partant, aider au développement des capacités de production nationales, entre autres.

***(b) Programmes de formation et publications***

8. Dans le cadre de son mandat, le SESRIC a continué d'organiser des programmes de formation dans le domaine de l'augmentation de la productivité du secteur agricole et du renforcement de la sécurité alimentaire au profit des États membres de l'OCI. En conséquence, au cours de l'année sous revue, Le SESRIC a préparé un rapport prospectif intitulé : « **État de la sécurité alimentaire dans les pays membres de l'OCI les moins avancés** ». Le Rapport souligne l'état récent ainsi que les contraintes et les défis du développement agricole et de la sécurité alimentaire dans les pays les moins avancés de l'OCI (OCI-PMA), explorant des questions majeures telles que la prévalence de la sous-alimentation et de l'insécurité alimentaire, les implications de la pandémie COVID-19 pour l'agriculture et la sécurité alimentaire, et le changement climatique, entre autres. Le rapport formule également une série de recommandations politiques visant à améliorer la résilience des systèmes agroalimentaires dans les pays de l'OCI-PMA. Le SESRIC a, également, préparé son rapport périodique intitulé : « **Agriculture et sécurité alimentaire dans les Etats membres de l'OCI en 2023** », qui a été présenté en tant que principal document technique de base à la 9<sup>ème</sup> MCFSAD, à Doha, Etat du Qatar. Le SESRIC, en partenariat avec l'IOFS, a en outre élaboré un rapport sur « **La production agricole et les complémentarités commerciales entre les Etats membres de l'OCI** ».

9. Le SESRIC, dans le cadre de son programme de renforcement des capacités du coton, a organisé, du 14 au 16 février 2023, un cours de formation sur « L'amélioration de la productivité du coton en utilisant des pratiques agronomiques modernes », à l'intention des experts de 12 États membres africains de l'OCI, par visioconférence en ligne. L'objectif principal du cours de formation était de renforcer les capacités techniques des chercheurs et des experts du coton dans les institutions nationales du coton dans les pays membres africains de l'OCI.
10. Le SESRIC a organisé deux Cours de formation statistique sur « Les indicateurs de l'ODD 2 (Faim zéro) », du 2 au 4 mai 2023, et « Les statistiques agricoles et l'analyse de la sécurité alimentaire », les 29 et 30 mai 2023, à l'intention de 62 experts de 24 États membres de l'OCI.
11. Le SESRIC, en collaboration avec l'Institut Turc de l'Eau (SUEN) et la Direction Générale de la Gestion de l'Eau, relevant du Ministère de l'Agriculture et de la Forêt de la République de Türkiye, a organisé un Atelier de Formation en ligne sur « La Gouvernance de l'Eau et la Gestion intégrée des Ressources hydriques dans les Etats membres de l'OCI ». Cet atelier a eu lieu du 24 au 26 janvier 2023 et a profité à 112 experts et cadres des Autorités nationales des Ressources en Eau, de 26 Etats membres de l'OCI.
12. Dans le cadre du projet de liaison à lux inversés entre le Bangladesh et la Türkiye sur « L'amélioration de la capacité dans le développement des variétés de coton », le SESRIC, en collaboration avec le Groupe de la BID et l'Institut de recherche sur le coton de Nazilli (CRI), sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de la Forêt de la République de Türkiye, a organisé quatre activités de formation à l'intention de 50 experts du Conseil de développement du Coton (CDB), relevant du Ministère de l'Agriculture du Bangladesh, au cours de la période comprise entre mai et septembre 2023.

*(c) Activités de l'Organisation islamique pour la Sécurité alimentaire (IOFS)*

13. La Sixième Réunion de l'Assemblée Générale de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire (IOFS) s'est tenue à Doha, Etat du Qatar, le 3 octobre 2023. Elle a examiné diverses questions relatives à l'administration, au budget, aux activités et aux projets de l'Organisation, et adopté plusieurs résolutions.
14. La Sixième Assemblée Générale a **élu S.E. l'Ambassadeur Askar Mussinov du Kazakhstan au poste de Directeur Général de l'IOFS** pour un mandat de 4 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. L'Assemblée générale a également approuvé **la création d'une association des universités agronomes** dont l'objectif principal est de renforcer la coopération et la collaboration entre les universités agronomes des Etats membres de l'OCI, dans le but de promouvoir le développement agricole durable, la sécurité alimentaire et la nutrition dans les Etats membres. L'Assemblée générale a, en outre, décidé de **créer un Fonds de l'IOFS** devant servir de mécanisme de renforcement de la sécurité alimentaire dans les Etats membres de l'OCI. A cet égard, l'Assemblée générale s'est félicitée de la décision du Gouvernement de l'**Etat du Qatar d'accorder une subvention de 2 millions de dollars américains au Fonds de l'IOFS** pour la mise en œuvre de projets.

15. Au cours de la période allant de novembre 2022 à octobre 2023, plusieurs activités ont été menées dans le cadre des programmes de l'IOFS, en particulier dans le cadre de l'**Initiative pour la sécurité alimentaire en Afrique (AFSI), du Programme de sécurité alimentaire en Afghanistan et de la Vision stratégique de l'IOFS à l'horizon 2031.**

16. Ces activités comprennent :

- L'atelier international de formation sur **les défis liés à la sécurité alimentaire dans les pays du Sahel**, Niamey, Niger, 15-19 mai 2023 ;
- **L'activité de renforcement des capacités impliquant l'échange d'expériences entre les experts asiatiques et africains du riz**, Gazipur, Bangladesh, 20-22 août 2023 ;
- La formation sur « **Les méthodes agronomiques sur le manioc au Mozambique** », Maputo, Mozambique, 28-29 août 2023 ;
- La Conférence régionale sur « **L'agriculture résiliente dans les États membres de l'IOFS : Adaptation climatique et sécurité alimentaire** » à Tunis, Tunisie, 12-13 septembre 2023 ;
- La livraison de **200 tonnes de blé en tant qu'aide humanitaire à l'Afghanistan**, les 15 et 16 avril 2023 ; et
- Le **2<sup>ème</sup> Forum international sur l'agro-biotechnologie**, Astana, Kazakhstan, 4-5 juillet 2023, entre autres.

***(d) Elaboration d'un plan stratégique pour assurer la sécurité alimentaire dans les Etats membres de l'OCI***

17. La 49<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères de l'OCI, tenue à Nouakchott, République islamique de Mauritanie, les 16 et 17 mars 2023, a mandaté l'IOFS, le Groupe de la BID et le SESRIC pour élaborer un plan stratégique visant à assurer la sécurité alimentaire dans les Etats membres de l'OCI et le soumettre à la 9<sup>ème</sup> Conférence ministérielle de l'OCI sur la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole pour examen.

18. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette résolution, un groupe de travail composé d'experts de l'IOFS, du Groupe de la BID et du SESRIC a été créé en mai 2023 pour préparer un projet de plan stratégique visant à assurer la sécurité alimentaire dans les Etats membres de l'OCI. L'avant-projet a été soumis à la 9<sup>ème</sup> MCFSAD, qui s'est tenue à Doha, Etat du Qatar, les 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2023, et qui a demandé à l'IOFS de tenir des consultations régionales entre les trois groupes géographiques de l'OCI, en collaboration avec le SESRIC et le Groupe de la BID à l'effet de déterminer les priorités des Etats membres de l'OCI à inclure dans le plan stratégique. Il a également demandé à l'IOFS de soumettre le plan global à la 10<sup>ème</sup> MCFSAD en 2025 pour examen.

### **III. EMPLOI ET PRODUCTIVITE**

19. La coopération intra-OCI dans les domaines du travail, de l'emploi et de la protection sociale a pour objectif de promouvoir les conditions de travail et d'améliorer la sécurité et

la santé des travailleurs au sein des Etats membres de l'OCI, ainsi que la mobilité de la main-d'œuvre dans la région de l'OCI. Au cours de l'année sous revue, l'OCI et ses institutions compétentes ont poursuivi leurs activités visant à aider les demandeurs d'emploi dans les pays de l'OCI à développer leurs compétences, connaissances et aptitudes organisationnelles et personnelles, ainsi qu'à améliorer leur compétitivité et, partant, leurs performances. Ceci est d'autant plus vrai compte tenu du fait que le taux de chômage dans les États membres de l'OCI, en tant que groupe, a été de 7,2% contre une moyenne mondiale de 6,2%, en 2021. La création d'opportunités d'emplois décents reste une priorité pour la majorité des pays de l'OCI. En conséquence, au cours de la période considérée, les activités suivantes ont été réalisées :

***(a) La 5<sup>ème</sup> Conférence islamique des Ministres du Travail (CIMT)***

20. Comme rapporté à la 38<sup>ème</sup> session du COMCEC, le Gouvernement de l'Etat des Emirats Arabes Unis a gracieusement offert d'accueillir la 5<sup>ème</sup> Conférence islamique des Ministres du Travail (CIMT), au cours du quatrième trimestre de 2020. Toutefois, du fait de la pandémie de la COVID-19 qui a frappé le monde, y compris dans les Etats membres de l'OCI, ladite session a été reportée. En décembre 2022, les Émirats arabes unis ont officiellement retiré leur offre d'accueillir la 5<sup>ème</sup> CIMT. Compte tenu de cette évolution, le Secrétariat général a demandé aux États membres de manifester leur volonté d'accueillir la 5<sup>ème</sup> CIMT en 2023.
21. Par la suite et en réponse à la demande du Secrétariat général, la République d'Irak, l'État de Libye, le Burkina Faso et la République d'Azerbaïdjan ont fait part au Secrétariat général de leur volonté d'accueillir la 5<sup>ème</sup> CIMT en 2023. Au terme de consultations approfondies, il a été convenu que la République d'Azerbaïdjan accueille la 5<sup>ème</sup> CIMT. Par conséquent, la 5<sup>ème</sup> CIMT se tiendra à Bakou, Azerbaïdjan, du 21 au 23 novembre 2023.
22. Lors de sa 5<sup>ème</sup> session, la CIMT échangera les vues sur les défis actuels affectant les travailleurs et les marchés du travail dans les Etats membres de l'OCI. Elle examinera également l'état d'avancement de la mise en œuvre des programmes et initiatives de l'OCI dans le domaine du travail et de l'emploi, y compris la stratégie du marché du travail de l'OCI et les activités des institutions compétentes de l'Organisation dans ce domaine.
23. La Conférence devrait souligner l'impératif d'améliorer les normes de sécurité et d'hygiène au travail pour une plus meilleure résilience à l'avenir. Elle insistera également sur le besoin urgent de développement des ressources humaines, en particulier à travers le perfectionnement et la reconversion de la main-d'œuvre dans les États membres de l'OCI, en réponse à l'évolution du monde du travail dans le contexte de la transition numérique et écologique de l'économie.
24. La 5<sup>ème</sup> CIMT appellera à la mise en œuvre effective des cadres de coopération déjà approuvés, y compris i) l'Arrangement de Reconnaissance Mutuelle sur les Compétences; et ii) l'Accord Bilatéral sur l'Echange de Main-d'œuvre. Elle exprimera également son soutien à la mise en œuvre continue du cadre de coopération de l'OCI sur le travail,

l'emploi et la protection sociale et la stratégie du marché du travail de l'OCI et exhortera, à cette fin, les États membres de l'OCI à participer activement à leur mise en œuvre effective.

***(b) Création du Centre du Travail de l'OCI***

25. L'une des principales priorités du Secrétariat général, au cours de la période sous revue, aura été le renforcement des diverses institutions exécutives pour la coopération socio-économique entre les États membres de l'OCI et pour la mise en œuvre des divers programmes de l'Organisation dans le domaine du travail et de l'emploi. Pour ce faire, l'inauguration du Centre du Travail de l'OCI, une nouvelle institution spécialisée de l'Organisation, aura lieu à Bakou, en République d'Azerbaïdjan, le 22 novembre 2023, concomitamment avec la 5<sup>ème</sup> CIMT.
26. Le Centre du Travail de l'OCI représente l'organe exécutif de l'Organisation, chargé de la mise en œuvre des projets de coopération de l'OCI dans le domaine du travail, de l'emploi et de la protection sociale. La nouvelle institution œuvrera à l'identification de réponses au plan national et à l'échelle de l'OCI aux défis du chômage et de la protection sociale dans les pays de l'OCI. Au moment de son lancement, 10 États membres de l'OCI ont signé le Statut du Centre du travail de l'OCI, qui a été ouvert à la signature, depuis son adoption, vers la fin de 2016. Par conséquent, la première Assemblée générale de la nouvelle institution spécialisée se tiendra lors de l'inauguration du Centre du travail de l'OCI. Après son inauguration, l'Assemblée générale élira le Conseil exécutif et le Directeur général du Secrétariat du Centre du travail de l'OCI. Elle approuvera également les structures de cette nouvelle institution exécutive de l'Organisation.

***(c) Publications et cours de formation***

27. Dans le cadre de son mandat, le SESRIC a continué à préparer des publications et à organiser des programmes de formation dans le domaine du travail, de l'emploi et de la protection sociale au profit des États membres de l'OCI. En conséquence, au cours de la période sous examen, le SESRIC a élaboré son rapport périodique intitulé : « ***Rapport sur le marché du travail de l'OCI 2023*** », qui sera présenté en tant que principal document technique de référence à la 5<sup>ème</sup> CIMT, prévue à Bakou, République d'Azerbaïdjan, du 21 au 23 novembre 2023. Le SESRIC a, également, organisé, en format virtuel, les activités ci-après à l'intention d'experts des institutions nationales compétentes des États membres de l'OCI :

- 1) Atelier de formation sur « ***Le rôle des inspections de routine dans la prévention des risques*** », les 29 et 30 novembre 2022 ;
- 2) Cours de formation sur « ***La prévention des risques sur le lieu de travail*** », les 6 et 7 décembre 2022 ;
- 3) Cours de formation des formateurs sur « ***La conception graphique et les techniques d'impression photo*** », du 13 au 15 décembre 2022 ;
- 4) Cours de formation sur « ***La conception optimale de l'assurance chômage et de la protection de l'emploi*** », du 7 au 9 mars 2023 ;



- 5) Deux webinaires sur l' « *Implication des employeurs dans les possibilités d'apprentissage et d'autres types d'apprentissage sur le lieu de travail* » et les « *Nouvelles approches dans les services d'orientation professionnelle* », les 26 et 27 avril 2023 ; et
- 6) Cours de formation en ligne sur « *Les principes de base de l'hygiène au travail* », les 30 et 31 octobre 2023, entre autres.

28. Dans le cadre du 10<sup>ème</sup> appel à propositions de projets du COMCEC, le SESRIC, en collaboration avec l'Organisation de Sécurité Sociale Malaisienne (SOCSSO) et le Ministère de la Famille et des Services sociaux de la République de Türkiye, a mis en œuvre, en 2023, un projet intitulé : « *Promouvoir les Technologies numériques pour un Système de Protection sociale intégré et efficace dans les Etats membres de l'OCI* ».

#### IV. COMMERCE ET INVESTISSEMENTS INTRA-OCI

29. Les activités commerciales intra-OCI comprennent des actions de coopération et des interventions dans les domaines de la promotion, du financement et de la facilitation du commerce, et des assurances des crédits à l'exportation. Les autres domaines d'activité comprennent le développement du secteur halal, la promotion des investissements, les programmes de renforcement des capacités, y compris les résultats des diverses consultations et la coordination avec les partenaires régionaux et internationaux.

##### *(a) Perspectives récentes du commerce et des investissements intra-OCI*

30. Selon les données du CIDC publiées en mai 2023, le volume net du commerce intra-OCI a atteint 436,57 milliards de dollars américains en 2022 contre 367,88 milliards de dollars américains en 2021, soit une augmentation de 18,67%. L'augmentation du volume est due à la flambée des prix des produits de base dans le monde entier et à un accroissement de la production locale pour répondre aux demandes des États membres, ainsi qu'au taux de change du dollar américain et de l'euro avec la crise ukrainienne. En outre, la mise en œuvre de certains accords bilatéraux et régionaux de commerce et d'investissement a contribué à cette croissance du volume du commerce intra-OCI. La part du commerce intra-OCI dans le commerce extérieur global des États membres a légèrement augmenté de 1,22%, passant de 19,03% en 2021 à 19,26% en 2022.

31. Les dix principaux pays commerçants intra-OCI en 2022 étaient : les Émirats arabes unis, l'Arabie saoudite, la Türkiye, la Malaisie, l'Indonésie, l'Égypte, le Pakistan, Oman, le Bangladesh et le Qatar. Ces pays ont enregistré 73,33 % du commerce net intra-OCI atteignant 640,25 milliards de dollars américains en 2022.

32. En mai 2023, un total de 27 pays a atteint l'objectif de 25% du commerce intra-OCI fixé dans le Programme d'action OCI-2025. Ces pays sont les suivants : Somalie, Gambie, Afghanistan, Liban, Koweït, Bénin, Tadjikistan, Oman, Irak, Soudan, Bahreïn, Togo, Jordanie, Djibouti, Sierra Leone, Pakistan, Sénégal, Ouzbékistan, Égypte, Guinée Bissau, Tchad, Comores, Mali, Turkménistan, Yémen, Cameroun et Surinam.

33. Quant au commerce mondial des pays de l'OCI en tant que groupe, la part des pays de l'OCI est passée de 3800 milliards de dollars américains en 2019 à 4500 milliards de dollars américains en 2022, soit une augmentation de 22,6%. Cela aura été le résultat de l'amélioration du commerce des produits de base stratégiques, de la fluctuation des prix des produits de base et de l'environnement de l'économie mondiale et de la mise en œuvre d'activités de promotion commerciale, aux plans bilatéral et régional. La part du commerce des pays de l'OCI a représenté 9,6% en 2019 contre 9,2% du commerce mondial en 2022, soit une baisse de 4%, principalement en raison de la fragilité des économies de l'OCI pendant la crise de la COVID-19 et de la perturbation des chaînes de valeur mondiales (CVM).
34. Les investissements directs étrangers (IDE) dans le monde ont chuté de 12% en 2022 pour atteindre 1300 milliards de dollars américains, en raison de la crise pandémique et de la faible attractivité des IDE dans certains pays en développement dans le domaine des énergies propres, soit 544 milliards de dollars américains seulement contre 1700 milliards de dollars américains. La baisse des IDE dans les économies industrialisées a été d'environ 37% et a atteint 378 milliards de dollars, alors qu'elle a été de 44% dans les pays africains.
35. Les flux d'investissements vers les pays de l'OCI ont connu une courbe similaire à la tendance mondiale, baissant de 1,6% pour atteindre 137,8 milliards de dollars américains en 2021, contre 135,7 milliards de dollars américains en 2022.

***(b) Financement du commerce, investissement et assurance-crédit à l'exportation***

36. Depuis sa création en 2008 avec pour mandat de renforcer le commerce entre les États membres de l'OCI, en fournissant un financement du commerce et une assistance technique liée au commerce, le total cumulé des approbations et des décaissements de la Société internationale islamique de financement du commerce (SIFC) a atteint 69 milliards de dollars américains et 57,5 milliards de dollars américains, respectivement. En 2022, la SIFC a fourni 6,8 milliards de dollars américains d'approbations de financement du commerce, contre 6,5 milliards de dollars américains en 2021, tandis que les décaissements ont atteint 7,4 milliards de dollars américains, soit une hausse de près de 42% par rapport aux décaissements de 5,2 milliards de dollars américains de l'année écoulée.
37. Depuis la création de la SIFC en 2008, la Société a approuvé plus de 10,8 milliards de dollars américains pour soutenir la sécurité alimentaire dans les États membres de l'OCI. Les approbations pour le secteur de l'alimentation et de l'agriculture ont culminé à 1,8 milliard de dollars américains en 2022, contre 419 millions de dollars américains en 2008. Cela représente un bond de 342% et traduit on ne peut mieux les efforts déployés par la SIFC en faveur de ce secteur vital depuis sa création.
38. En 2022, la SIFC a ajouté 8 nouvelles banques à sa liste d'institutions partenaires dans les États membres, ce qui porte le nombre total de banques partenaires de la SIFC à 36. Le financement total approuvé pour les PME et le secteur privé en 2022 était de 757 millions de dollars américains, soit une augmentation de 10% par rapport à l'année écoulée. Depuis 2008, les approbations cumulées en faveur du secteur privé et des PME se sont élevées à

17,1 milliards de dollars américains, ce qui représente 25% du volume global de financement du commerce.

39. Le Secrétariat du Commonwealth s'est associé à la SIFC pour organiser deux séries d'ateliers liés à des stages intensifs de formation numérique destinés à renforcer les capacités des micro-, petites et moyennes entreprises (MPME) appartenant à des femmes des pays d'Afrique centrale occidentale. Environ 100 MPME dirigées par des femmes devraient bénéficier de ce partenariat.
40. L'expansion du Programme de Ponts de commerce arabo-africain (AATB) – La SIFC et les institutions partenaires, y compris Afreximbank, continuent d'étendre et de mettre en œuvre le programme AATB, qui est conçu pour promouvoir le commerce en tant qu'outil permettant d'élargir les opportunités économiques et de soutenir une croissance inclusive et durable dans les pays arabes et subsahariens membres de l'OCI.
41. La Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation (SIACE) a continué à être proactive en aidant les pays membres de l'OCI à atténuer les risques associés aux difficultés et aux conditions économiques, politiques et financières difficiles dans l'environnement mondial. La SIFC a partagé 28 accords de financement et neuf engagements avec la Société islamique pour le développement du secteur privé (SID) et la SIACE en 2022, dont 12 accords de financement ont été approuvés et 9 activités conjointes ont été organisées.
42. En 2022, la SIACE a soutenu un montant combiné de 6,11 milliards de dollars américains d'intra-commerce et d'intra-investissement entre les États membres de l'OCI, soit une augmentation de 36% par rapport à l'année d'avant. Sur ce chiffre, 5,34 milliards de dollars américains représentent le commerce intra-OCI et 0,77 milliard de dollars américains représentent l'intra-investissement entre les États membres de l'OCI.

### *(c) Facilitation des échanges commerciaux*

43. Le Secrétariat général a continué de sensibiliser les États membres quant à la nécessité de donner effet aux divers instruments commerciaux multilatéraux de l'OCI en vigueur. À cet égard, le Secrétariat général a soumis une note verbale à tous les États membres le 17 février 2022, accompagnée d'une pièce jointe intitulée : « *Information sur le système de préférences commerciales entre les États membres de l'OCI (SPC-OCI)* ». Dans sa note verbale, le Secrétariat général a demandé à tous les États membres de signer et de ratifier les trois accords commerciaux de l'OCI et de soumettre leurs listes de concessions mises à jour afin de compléter les procédures nécessaires à la mise en œuvre du système. L'état de la signature et de la ratification des accords économiques de l'OCI, y compris le SPC-OIC, se trouve joint au présent rapport (*Annexe-I*).
44. Les 13 États membres de l'OCI suivants : Arabie Saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït, Maroc, Oman, Qatar, Türkiye, Malaisie, Bangladesh, Iran, Pakistan et Jordanie ont envoyé au Secrétariat du CNC la liste des produits à concessions tarifaires dans le cadre du SPC/OIC. Le Secrétariat du CNC a demandé aux États membres concernés de

l'informer des mesures internes pertinentes à prendre pour la mise en œuvre des règles d'origine du TPS-OIC dans les meilleurs délais.

45. **Réunion du Comité des négociations commerciales.** Les Ministres du Commerce du SPC-OCI se sont réunis le 25 novembre 2021, en marge de la 37<sup>ème</sup> Session du COMCEC. Les États membres participants ont reconfirmé le 1<sup>er</sup> juillet 2022 comme date d'entrée en vigueur du SPC-OCI et ont indiqué leur volonté d'approfondir leur coopération dans le domaine du commerce lors de ladite réunion. En outre, la réunion du Comité des Négociations Commerciales (CNC) s'est tenue à Istanbul, Turquie, le 27 novembre 2022, en marge de la 38<sup>ème</sup> session du COMCEC. Ladite réunion du Comité a approuvé les décisions suivantes : (i) préparation d'une liste de contrôle afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre ; (ii) redistribution des listes de concessions par voie diplomatique ; (iii) résolution des questions de transposition des codes SH avec l'assistance technique du Secrétariat du CNC ; (iv) organisation d'une réunion de suivi au niveau des experts ; et (v) clarification des modalités à appliquer pour la préparation de la liste de concessions du CCG avec toutes les implications techniques et juridiques par le Secrétariat du CNC .

***d) Programmes de renforcement des capacités relatives au commerce et publications***

46. Le SESRIC a organisé un cours de formation statistique virtuel sur « *Les statistiques du commerce international et la balance des paiements* », du 13 au 15 septembre 2022 à l'intention des experts des organisations statistiques nationales de 14 pays membres de l'OCI.
47. Conformément à la demande du Secrétariat général de l'OCI, le SESRIC a préparé et soumis une étude de recherche approfondie en décembre 2021 sur l'industrie halal dans les pays membres de l'OCI qui analyse l'état de l'industrie halal en termes de marchés financiers, alimentaires, touristiques et de style de vie. Entre autres, le rapport donne un aperçu particulier de l'état du secteur du tourisme islamique dans les pays membres de l'OCI et fournit un ensemble de recommandations politiques sur les voies et moyens de libérer son potentiel dans le groupe de l'OCI. Le rapport est disponible sur le site web du SESRIC.
48. La CIDC a publié le Rapport Annuel 2022 sur l'Economie Halal de l'OCI. La cérémonie de lancement, qui a été organisée par la CIDC, a eu lieu à Istanbul, Türkiye, le 27 novembre 2022, en marge de la 38<sup>ème</sup> session du COMCEC.
49. Le SESRIC continue à mettre à jour la base de données statistiques de l'OCI (OICStat) qui sert de principale source statistique en ligne pour les utilisateurs du monde entier et, de janvier à juin 2022, 240 nouveaux indicateurs ont été ajoutés à la base de données de l'OICStat, ce qui a permis de porter le nombre total d'indicateurs hébergés à l'OICStat à 1615.
50. Le SESRIC et la Société Internationale Islamique de Financement du Commerce (SIFC) du Groupe de la Banque Islamique de Développement (BID) ont mené, en 2022, une étude de recherche conjointe sur les « ***Impacts de la facilitation du commerce et de la***

*performance logistique sur les flux commerciaux : Le cas des pays africains enclavés de l'OCI* ». Le rapport est disponible sur le site web du SESRIC (<https://www.sesric.org/joint-reports.php>).

*e) Promotion de l'investissement*

**1) Forum d'investissement de l'OCI en Afrique**

51. Conformément à la Résolution de la 48<sup>ème</sup> CMAE, le Secrétariat général, en coordination avec le pays hôte et les institutions compétentes de l'OCI, devait organiser un forum d'investissement de l'OCI en Afrique. Le Secrétariat général, en coopération avec ses institutions compétentes, a déjà préparé une note conceptuelle sur le Forum et a reçu des offres de 3 pays africains de l'OCI pour accueillir ledit Forum en 2023. Il s'agit de la République du Mali, de la République de La Gambie et de la République du Tchad. Plus tard, la République de La Gambie s'est retirée en faveur de la République du Tchad. Les consultations en cours entre la République du Mali et la République du Tchad n'ont pas encore abouti. Par conséquent, le Forum ne pourra pas se tenir en 2023. Aussitôt les consultations terminées, le lieu et les nouvelles dates du Forum seront communiqués à toutes les parties prenantes.
52. La finalité première du Forum est d'explorer les opportunités d'investissement dans les divers secteurs des économies nationales des États membres africains de l'OCI, en collaborant avec les chefs de file du développement durable de l'OCI en Afrique, durant et après la pandémie. D'autres objectifs essentiels sont assignés au Forum et consistent, entre autres, à : identifier les cadres et facteurs propices à un environnement d'affaires favorable dans les États membres africains de l'OCI ; offrir aux chefs d'entreprise la possibilité d'explorer les défis et les opportunités dans les secteurs stratégiques clés des produits de base ; aménager une plate-forme à l'intention des parties prenantes publiques et privées de l'OCI, à même de leur permettre d'entrer en contact direct avec les décideurs politiques, aux niveaux national et régional, et partant, partager les idées sur les moyens d'améliorer le climat des affaires ; favoriser la discussion entre les acteurs publics et commerciaux sur les voies et moyens permettant de renforcer la compétitivité par l'échange des points de vue sur des questions, telles que l'accès au financement et aux marchés extérieurs.

**2) Deuxième réunion du Groupe intergouvernemental d'experts (GIE) sur le projet de protocole d'établissement d'un mécanisme permanent de règlement des différends relatifs aux investissements**

53. En application des Résolutions pertinentes du CMAE, le Secrétariat général de l'OCI, en collaboration avec le Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC) et le Groupe de la Banque islamique de développement (BID), a organisé la deuxième réunion du Groupe intergouvernemental d'experts (GIE) à Casablanca, Royaume du Maroc, du 14 au 16 septembre 2023. L'objectif principal de la réunion aura été de finaliser le projet de protocole d'établissement d'un mécanisme permanent pour le règlement des différends en matière d'investissement dans le cadre de l'Accord pour la promotion, la protection et la garantie des investissements entre les États membres de l'OCI.

54. La réunion a examiné les articles du projet de protocole d'établissement d'un mécanisme permanent pour le règlement des différends relatifs aux investissements sur lesquels la première réunion du GIE, tenue à Casablanca, au Maroc, en octobre 2022, ne s'était pas accordée. Les experts ont formulé des commentaires et des suggestions textuelles sur les articles du projet de protocole qui n'ont pas fait l'objet d'accord lors de la première réunion du Groupe intergouvernemental d'experts. Elle a demandé au Secrétariat général, en collaboration avec le Centre islamique pour le développement du commerce et la Banque islamique de développement, d'incorporer les propositions faites au cours de la réunion dans les articles pertinents du projet de protocole et de soumettre à nouveau le projet de protocole révisé aux Etats membres de l'OCI pour examen. La réunion a également recommandé la convocation de la prochaine réunion du GIE dans les meilleurs délais possibles afin préserver la dynamique des experts en vue de l'accomplissement du mandat de finalisation du projet de protocole. En ce qui concerne la possibilité de faire appel au Centre d'arbitrage de l'OCI pour le règlement des différends en matière d'investissement, le GIE a suggéré que cette question fasse l'objet d'une étude plus approfondie. La République de Türkiye et le Centre d'arbitrage de l'OCI, en collaboration avec le Secrétariat général, ont été invités par les experts à soumettre une étude détaillée sur la question à la prochaine réunion du GIE.

*f) Normes et développement du secteur Halal*

55. L'INMPI développe des normes OCI/INMPI pour le compte de l'OCI et met particulièrement l'accent sur le développement de normes liées au halal en sa qualité d'autorité compétente au sein de l'OCI sur les questions liées au halal. Au cours des dernières années, l'INMPI a pris un grand élan dans le développement de nouvelles normes au sein de l'OCI et a publié, à ce jour, 56 normes OCI/INMPI, dont 20 sur les questions liées au halal.

56. La 18<sup>ème</sup> Assemblée générale (AG) de l'INMPI s'est tenue, le 1<sup>er</sup> novembre 2023, à Makkah Al-Mukarramah, Royaume d'Arabie Saoudite. Elle a approuvé le rapport de l'auditeur financier externe du Secrétariat général de l'INMPI pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. La réunion a également approuvé la proposition de budget de l'INMPI pour 2024 et les contributions annuelles mandataires des États membres au titre du budget de l'INMPI pour l'exercice 2024.

57. L'Expo Halal 2023 et le 9<sup>ème</sup> Sommet mondial du Halal placées sur le thème : « **Une passerelle pour l'économie halal mondiale : dévoiler les potentiels** » se tiendront, du 23 au 26 novembre 2023, à Istanbul, République de Türkiye, en coopération avec l'INMPI et le CIDC.

58. L'Académie de l'INMPI, un projet éducatif prestigieux axé sur la promotion et l'amélioration des normes, la certification et l'accréditation dans l'industrie halal sera bientôt lancée. L'Académie de l'INMPI offrira une gamme de programmes de formation de haute qualité, y compris des cours en ligne ouverts à tous (MOOC), des webinaires techniques et plus encore.

59. En 2023, 20 formations avec un nombre total de participants de 414, ont été organisées par le Secrétariat général de l'INMPI. Le projet de l'INMPI « **Promotion de l'utilisation des normes halal OCI/INMPI dans la régions arabo-asiatiques** » a été inscrit sur la liste finale du programme de soutien aux projets du COMCEC et a été achevé.
60. Le Secrétariat Général de l'INMPI a co-organisé et conduit avec succès un programme de formation exhaustif de deux jours sur l'introduction à l'INMPI, à ses activités et aux normes Halal OCI/INMPI, à l'intention de 66 participants du personnel de l'Agence Tchadienne de Normalisation (ATNOR) et des parties prenantes, les 11 et 12 septembre 2023, à N'Djamena, République du Tchad.
61. La 49<sup>ème</sup> session du CMAE, tenue à Nouakchott, Mauritanie, les 16 et 17 mars 2023, a adopté une résolution sur l'octroi du statut d'institution affiliée à l'OCI au Forum islamique des organismes d'accréditation halal (IFHAB) et a appelé les Etats membres de l'OCI et ses organes affiliés concernés à coopérer avec ce Forum pour qu'il puisse mener à bien les tâches qui lui ont été confiées.
62. L'un des rôles convenus du Conseil d'accréditation de l'INMPI (CA) est d'établir des systèmes d'accréditation et de certification dans le domaine halal sur la base des normes OCI/INMPI à mettre en œuvre par le Forum islamique des organismes d'accréditation halal (IFHAB). Dans cet esprit, le Conseil d'accréditation a entamé une coopération technique avec l'IFHAB afin d'améliorer ses documents techniques, tels que le Statut de l'IFHAB, les règles d'adhésion à l'IFHAB, le code de déontologie des membres de l'IFHAB et les critères de signature de l'accord de reconnaissance multilatérale (ARM), ainsi que de nombreuses autres dispositions procédurales.

## V. DEVELOPPEMENT DU SECTEUR TOURISTIQUE

63. Comme il a été signalé lors de la 37<sup>ème</sup> session du COMCEC, la 49<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (CMAE) a salué la célébration du prix de la Cité du tourisme et a encouragé les Etats membres de l'OCI à participer activement aux programmes commémoratifs qui seront entrepris dans leurs pays respectifs. Tous les États membres ont également été encouragés à organiser des événements annuels sur le tourisme islamique afin de promouvoir le flux touristique intra-OCI.

### (a) 11<sup>ème</sup> session de la Conférence islamique des Ministres du Tourisme

64. La République d'Azerbaïdjan a accueilli la 11<sup>ème</sup> session de la Conférence Islamique des Ministres du Tourisme (CIMT) à Bakou du 27 au 29 juin 2022 sur le thème : « **Rôle des communautés locales dans le développement du tourisme** ». La République d'Ouzbékistan a offert d'accueillir la 12<sup>ème</sup> CIMT en 2024. La date et autres détails relatifs à la Conférence seront communiqués en temps voulu.

### (b) 8<sup>ème</sup> réunion du Comité de Coordination sur le Tourisme

65. Le Secrétariat général de l'OCI et la République d'Azerbaïdjan, en sa qualité de Président de la 11<sup>ème</sup> CIMT, ont organisé la 8<sup>ème</sup> réunion du Comité de Coordination sur le tourisme

à Bakou, République d'Azerbaïdjan, le 3 mai 2023. La réunion du Comité de Coordination a examiné la mise en œuvre de la résolution sur le développement du tourisme entre les États membres, approuvée par la 11<sup>ème</sup> CIMT, tenue à Bakou, République d'Azerbaïdjan, en juin 2022, et a adopté une matrice sur la mise en œuvre effective de ladite résolution. Dans le sillage de la décision de la 7<sup>ème</sup> réunion du Comité de Coordination sur le tourisme, tenue à Bakou, Azerbaïdjan, le 26 juin 2022, la 8<sup>ème</sup> réunion a également examiné et approuvé les mises à jour des critères actuels pour l'évaluation de la Cité du tourisme de l'OCI en vue d'améliorer ledit document. Le Comité a convenu d'envoyer lesdits critères de sélection mis à jour à la 12<sup>ème</sup> CIMT pour approbation finale. Le Comité a, par ailleurs, convenu de tenir sa 9<sup>ème</sup> réunion en République d'Ouzbékistan, en marge de la 12<sup>ème</sup> CIMT.

**(c) Programmes de renforcement des capacités en matière du Tourisme**

66. Dans le cadre de son Programme de Renforcement des Capacités en matière du Tourisme (Tourism-CaB), le SESRIC a mis en œuvre, entre autres, les activités de formation et de renforcement des capacités suivantes :

- Un webinaire de formation en ligne sur « *Le Tourisme Gastronomique dans les Pays de l'OCI* », les 4 et 5 octobre 2023 ;
- Un webinaire de formation en ligne sur : « *La Numérisation des Services touristiques dans les Pays de l'OCI* », les 24 et 25 mai 2023.

**(d) Forum du Secteur privé de l'OCI sur le Tourisme**

- Le Ministère du Tourisme, de l'Industrie et du Commerce de la Guyane, par l'intermédiaire du Secrétariat général de l'OCI, a organisé, virtuellement, une « *Session d'introduction au tourisme favorable aux musulmans* », le 29 août 2023, afin d'explorer le potentiel du tourisme islamique dans la République de la Guyane.
- Le 11<sup>ème</sup> Forum du secteur privé OCI/COMCEC se tiendra, virtuellement, le 7 novembre 2023.

**(e) Recherches et publications sur le tourisme**

67. Le SESRIC a préparé un rapport sur « *Le tourisme international dans les pays de l'OCI en 2022 : perspectives et défis dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* », comme document technique de base pour la 11<sup>ème</sup> session de la Conférence Islamique des Ministres du Tourisme (CIMT), qui s'est tenue du 27 au 29 juin 2022 à Bakou, République d'Azerbaïdjan.

68. Le SESRIC héberge 12 indicateurs dans la catégorie du tourisme de la base de données OICStat, qui sont régulièrement mis à jour.

69. Le SESRIC a préparé l'édition 2022 de son rapport annuel intitulé « *Perspectives économiques de l'OCI* » qui, en particulier, met en exergue les impacts de la pandémie du COVID-19 sur les secteurs du commerce, du transport et du tourisme. Ce faisant, le rapport



présente une série d'implications politiques sur la façon de relever les défis posés par la pandémie, et sur la façon de réaliser la reprise dans les secteurs du commerce, du transport et du tourisme au sein des pays membres de l'OCI.

## **VI. COOPERATION DANS LE DOMAINE DU TRANSPORT**

70. Les Etats membres de l'OCI reconnaissent que le transport est l'un des principaux catalyseurs du développement économique et de la compétitivité internationale, compte tenu de son rôle en tant que secteur critique de soutien logistique et de services. L'amélioration des facilités de transport et de communication entre les Etats membres de l'OCI reste un domaine important de la coopération intra-OCI. À cet égard, cette section résume les développements récents et les activités planifiées de l'OCI dans ce secteur important.

### ***a) Deuxième Conférence des Ministres du Transport de l'OCI***

71. En ce qui concerne la redynamisation de la réunion ministérielle de l'OCI sur le transport, dont la première session s'est tenue à Istanbul, Türkiye, du 7 au 10 septembre 1987, il est regrettable de noter qu'en janvier 2022, la République du Soudan a formellement retiré son offre d'accueillir la deuxième Conférence des Ministres du Transport de l'OCI en raison de la situation politique qui prévaut dans le pays. Compte tenu de cette évolution, le Secrétariat général attend actuellement une offre concrète d'un Etat membre de l'OCI pour abriter ladite Conférence.

72. Il est nécessaire que les Etats membres de l'OCI élaborent un cadre de coopération clair et bien défini dans le domaine du transport, qui servira de base au développement de corridors et de réseaux de transport visant à renforcer la connectivité physique et à faciliter le commerce et l'investissement dans les Etats membres de l'OCI. Pour ce faire, la revitalisation de la Conférence des Ministres du Transport de l'OCI pourrait s'avérer crucial. Il importe aussi de rappeler que la 48<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (CMAE), qui s'est tenue au Pakistan, les 22 et 23 mars 2022, avait salué l'initiative de la République d'Indonésie d'accueillir l'une des prochaines sessions de la Conférence des Ministres du Transport de l'OCI, sans pour autant préciser la date à laquelle elle serait disposée à le faire.

### ***b) Deuxième réunion des parties-prenantes sur le Projet ferroviaire Dakar – Port Soudan de l'OCI***

73. Le Secrétariat général a continué à sensibiliser les Etats membres concernés quant à la nécessité d'inclure les segments nationaux respectifs le long du corridor ferroviaire Dakar-Port Soudan de l'OCI dans leurs plans de développement nationaux et de soumettre leurs projets bien conçus pour obtenir un soutien technique et un financement adéquats de la part des Etats membres de l'OCI et de ses partenaires au développement.

74. Le Secrétariat général a d'autre part organisé une réunion consultative avec les Etats membres du groupe africain de l'OCI, à Djeddah, le 17 octobre 2022, au cours de laquelle

l'accent a été mis sur la nécessité pour les Etats membres concernés d'inclure ce projet dans leurs programmes nationaux prioritaires. La réunion a également recommandé d'organiser la deuxième réunion des parties prenantes sur ce projet dans les meilleurs délais possibles, ainsi que de tenir des discussions avec l'Union africaine (UA) pour créer des synergies dans les domaines d'intérêt commun liés à ce projet.

75. Dans le même ordre d'idées, la délégation du Secrétariat général de l'OCI a rencontré les responsables de l'Agence de développement de l'Union africaine (AUDA) - NEPAD en marge du deuxième Sommet de Dakar sur le financement de l'infrastructure en Afrique, qui s'est tenu à Dakar, au Sénégal, les 2 et 3 février 2023. Au cours de cette réunion, il a été souligné qu'étant donné la similitude frappante entre le projet de l'OCI et le corridor de transport Dakar-Djibouti de l'UA, la possibilité d'établir une coordination, une synergie et une alliance entre l'OCI et l'AUDA-NEPAD pour la mise en œuvre des aspects communs des projets de transport en cours des deux organisations pourrait être viable. La réunion a également convenu de continuer à œuvrer de concert à la concrétisation des actions conjointes concernant le corridor de transport Dakar-Djibouti de l'UA et le projet ferroviaire Dakar-Port Soudan de l'OCI, afin d'éviter la duplication des efforts et le gaspillage des ressources. L'AUDA-NEPAD a également accepté de participer à la 2<sup>ème</sup> réunion des parties prenantes sur le projet de chemin de fer Dakar-Port Soudan de l'OCI, après avoir reçu une invitation formelle, pour partager plus d'informations concernant leurs projets d'infrastructure en rapport avec le projet de chemin de fer Dakar-Port Soudan de l'OCI.

76. Dans ce contexte, le Secrétariat général prend actuellement les dispositions nécessaires pour organiser la 2<sup>ème</sup> réunion des parties prenantes sur ce projet à Djeddah, en Arabie Saoudite, au cours du premier trimestre 2024. Cet événement permettra aux États membres de l'OCI participants de présenter leurs segments nationaux du projet. Il réunira également les diverses parties prenantes, dans l'espoir qu'elles articuleront leurs contributions possibles au projet et mettront l'accent sur la façon dont leur partenariat envisagé accélérera l'exécution de ce projet.

***c) Publications et programmes de renforcement des capacités dans le secteur des transports***

77. Au cours de l'année sous revue, le SESRIC a parachevé une étude sur « ***Le transport pour le développement dans les pays membres de l'OCI : Implications pour le commerce et le tourisme, et défis pour les pays sans littoral*** », pour examiner l'état actuel du secteur du transport et les contraintes potentielles à la connectivité à travers les Etats membres de l'OCI.

78. Dans le cadre du 10<sup>ème</sup> appel à propositions de projet du Programme de soutien aux projets du COMCEC, le SESRIC a mis en œuvre en 2023 un projet intitulé « ***Augmentation de l'utilisation des outils de financement innovants pour maintenir l'infrastructure de transport et les services des FST dans les pays membres de l'OCI*** ». Les activités du projet comprenaient :

- Cours de formation sur « *Une utilisation accrue des outils de financement innovants pour maintenir l'infrastructure de transport et les services des FST* » (28-29 août 2023) à l'intention de 68 participants des autorités nationales de transport concernées de 23 États membres de l'OCI ;
- Atelier sur « *Une utilisation accrue des outils de financement innovants pour maintenir l'infrastructure de transport et les services des FST* » (1<sup>er</sup> - 2 novembre 2023, Istanbul, Türkiye), à l'intention de 25 participants des autorités nationales de transport concernées de 19 États membres de l'OCI ; et
  - Visite de terrain sur la « *Mise en œuvre des partenariats public-privé (PPP) en Türkiye* » (3 novembre 2023, Istanbul, Türkiye).

79. Le SESRIC a également organisé un cours de formation statistique sur « *Les statistiques liées au transport* » du 3 au 4 mai 2023, à l'intention de 38 experts de 16 États membres de l'OCI.

## VII. ROLE DU SECTEUR PRIVE

80. La croissance du secteur privé est largement reconnue comme une composante essentielle de la promotion d'un développement socio-économique durable et de la création d'opportunités économiques dans toute société donnée. Par conséquent, les différentes sessions du CMAE ont appelé les États membres à intégrer le rôle du secteur privé dans la promotion du développement socio-économique et de la coopération au sein de l'OCI. Dans ce sens, cette section du rapport résume les activités des institutions compétentes de l'OCI dans ce secteur.

### (a) 35<sup>ème</sup> Réunion du Conseil d'Administration de la CICIA

81. La 35<sup>ème</sup> réunion du Conseil d'administration s'est tenue à Bakou, République d'Azerbaïdjan, les 17 et 18 juillet 2023.

82. Au cours de la réunion, il a été convenu de changer le nom de la CICIA en « **La Chambre Islamique de Commerce et de Développement** » (CICD) et de soumettre la décision aux membres de l'Assemblée Générale pour approbation au Qatar. La réunion a passé en revue les réalisations significatives accomplies par le Secrétariat Général de la CICIA au cours de l'année écoulée : l'obtention par la CICIA de la certification de l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO), qui confirme l'engagement à respecter les normes liées à la qualité, à la gestion environnementale, à la santé et à la sécurité. La réunion a également approuvé le lancement du programme de bourses de la CICIA et d'autres activités prévues par la CICIA au titre de l'année 2023.

### (b) Projets de la CICIA

83. Dans le cadre de ses efforts continus pour soutenir et promouvoir le développement durable dans les États membres de l'OCI, la CICIA a lancé plusieurs projets. Ces projets comprennent : L'Initiative du Waqf vert ; la Transformation numérique des chambres et des PME ; et la Plateforme des arts et de l'artisanat de la CICIA.

**(c) Centre d'arbitrage de l'OCI**

84. Le Conseil d'administration du Centre d'arbitrage de l'OCI (CA-OCI) s'est réuni le 1<sup>er</sup> avril 2023 et a décidé d'ajouter un Comité exécutif à la structure existante. Deux réunions du Comité exécutif du CA-OCI ont été tenues le 6 mai et le 6 juillet 2023. La réunion a délibéré sur l'enregistrement du Centre conformément au droit interne du pays du siège et le recrutement des employés. Le Comité exécutif a établi le Comité des règles composé des administrateurs S.E. Ali Al-Zarooni, Fayyad Al Qoda, Mohamed Ridza et Ibrahim Bayar.

**(d) Forum du Secteur privé de l'OCI**

85. Conformément à la Résolution de la 49<sup>ème</sup> CMAE, le Secrétariat général, en coordination avec le pays hôte, le Royaume hachémite de Jordanie, et les institutions concernées de l'OCI, organisera un forum du secteur privé de l'OCI en 2024. L'objectif principal du Forum du secteur privé est de renforcer le rôle de ce dernier dans les États membres de l'OCI en tant que moteur de la croissance, tout en capitalisant sur les expériences et les leçons apprises de différentes parties de la région de l'OCI, et en institutionnalisant le dialogue politique au niveau de l'OCI sur le développement du secteur privé. Le Forum devrait se tenir après le mois sacré de Ramadan en 2024, à Amman, et la date exacte de sa tenue sera confirmée en temps voulu.

86. Les autres objectifs spécifiques du forum sont : la généralisation du rôle du secteur privé dans le développement socio-économique pendant la période de relance post-pandémie ; l'augmentation de la part du secteur privé dans le PIB et l'emploi ; la promotion de l'investissement du secteur privé ; le renforcement du rôle du secteur privé dans l'accélération de la mise en œuvre des programmes nationaux et de l'OCI pour le développement économique à travers une meilleure mobilisation de leurs ressources et de leur potentiel ; et la création d'opportunités de réseautage entre les acteurs du secteur privé des États membres de l'OCI pour soutenir le commerce et l'investissement intra-OCI.

## **VIII. PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ**

87. L'allègement de la pauvreté reste un défi majeur pour les efforts de développement des États membres de l'OCI. A cette fin, les diverses initiatives d'allègement de la pauvreté de l'OCI visent à créer des emplois en encourageant les compétences, la compétitivité et l'esprit d'entreprise. En conséquence, ce segment met en lumière les derniers développements concernant les programmes et activités d'allègement de la pauvreté de l'OCI.

**(a) Fonds de Solidarité islamique pour le développement (FSID)**

88. La 38<sup>ème</sup> session du COMCEC a réitéré son appel antérieur aux États membres de l'OCI pour qu'ils honorent leurs engagements respectifs envers le Fonds de solidarité islamique

pour le développement (FSID) et fassent de nouvelles contributions pour financer davantage de projets d'allégement de la pauvreté. Elle a également demandé au FSID de redoubler d'efforts pour la mobilisation des ressources et le plaidoyer pour la diversification des ressources, et de faire rapport sur les progrès réalisés.

89. A la fin de l'année 2022, les contributions au capital du FSID ont atteint 2,6 milliards de dollars américains, promis par 48 États membres de l'OCI (1,6 milliard de dollars américains) et le Groupe de la BID (1 milliard de dollars américains). Cela représente 26% du capital visé par le Fonds, soit 10 milliards de dollars américains. Les engagements les plus importants ont été pris par l'Arabie Saoudite (1 milliard de dollars) et le Koweït (300 millions de dollars). Le montant total des contributions versées s'élève à 2,532 milliards de dollars américains, dont 1 milliard de dollars versés par la BID et 1,532 milliard de dollars versés par les États membres.
90. Le capital du FIRD étant une dotation (Waqf), les opérations, qui concernent les subventions essentielles et les prêts concessionnels, sont financées par les revenus non distribués. Depuis sa création en 2007, le FSID a approuvé au total environ 1,3 milliard de dollars américains de prêts concessionnels, de subventions et d'investissements pour financer des projets et des programmes de réduction de la pauvreté dans les États membres de l'OCI. Les subventions cumulées ont atteint 134 millions de dollars américains, les prêts 1,10 milliard de dollars américains et les investissements 81 millions de dollars américains. Au total, 51 États membres de l'OCI ont bénéficié du financement du FSID.
91. Les principaux secteurs de financement du FSID ont été (i) l'agriculture (25%), (ii) la santé (20%), (iii) l'éducation (18%), (iv) l'énergie (12%), (v) l'autonomisation économique et la microfinance (11%) et (vi) le développement communautaire (5%). Les PMA de l'OCI ont été les principaux bénéficiaires, recevant plus de 74% du financement du Fonds.
92. Le FSID a besoin de fonds pour étendre ses activités destinées à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration des services sociaux et de l'infrastructure. En conséquence, le Secrétariat général continue de sensibiliser les États membres pour qu'ils versent leurs contributions au Fonds et annoncent des promesses supplémentaires pour atteindre l'objectif de 10 milliards de dollars américains, fixé pour le Fonds par les dirigeants de l'OCI en 2005.

***(b) Programme spécial pour le développement de l'Afrique***

93. Le Programme spécial pour le développement de l'Afrique (PSDA) a été lancé en 2008 et vise à faire progresser les activités socio-économiques en faveur des pauvres. Les priorités sectorielles du PSDA sont axées sur la promotion de la croissance économique et de l'intégration régionale. Le PSDA se concentre sur (i) l'agriculture et la sécurité alimentaire ; (ii) l'eau et l'assainissement ; (iii) la production et la distribution d'électricité ; (iv) les infrastructures de transport ; (v) l'éducation ; et (vi) l'élimination des principales maladies transmissibles.

94. En novembre 2012, lorsque la phase d’approbation du PSDA s’est achevée, le niveau des engagements de financement du programme par le Groupe de la BID avait atteint 5 milliards de dollars américains. Un total de 480 projets soumis par 22 États membres africains de l’OCI, avaient été approuvés pour leur financement dans le cadre du PSDA.
95. Depuis lors, l’accent a été mis sur l’approfondissement de la mise en œuvre des projets approuvés pour s’assurer que les résultats escomptés sont atteints. À cet égard, il convient de noter que les projets suivants ont été achevés avec succès, tandis que d’autres sont encore en phase de mise en œuvre :
- i. Barrage de Roseires au Soudan (53,33 millions de dollars américains) ;
  - ii. Projet d’infrastructure urbaine de base pour le logement social à Bamako, Mali (6,7 millions de dollars américains) ;
  - iii. Projet de logement social à Bamako, Mali (5,7 millions de dollars américains) ;
  - iv. Route Linguère-Matam, Sénégal (12,12 millions de dollars américains) ;
  - v. Construction de la route Dapaong-Ponio-Frontière, Burkina Faso (7 millions de dollars américains) ;
  - vi. Projet de construction de la route Koudougou-Dedougou, Burkina Faso (10 millions de dollars américains) ;
  - vii. Construction de la route Bassar-Katchamba, Togo (7,5 millions de dollars américains) ; et
  - viii. Programme de reconstruction post-conflit pour le Centre-Nord-Ouest de la Côte d’Ivoire (20 millions de dollars américains), entre autres.
96. La mise en œuvre du programme PSDA touche à sa fin et une analyse des projets achevés sera entreprise en temps voulu afin d’évaluer les résultats obtenus dans le cadre de ce programme. En octobre 2022, 55,4% des projets approuvés étaient achevés, tandis que 35,5% des projets approuvés étaient encore en phase de mise en œuvre. En outre, 9,2% du total des projets approuvés ont été annulés en raison des défis liés à la préparation du projet et à la capacité institutionnelle de certains États membres de l’OCI.
97. Compte tenu de ce qui précède, la réunion consultative avec les États membres du groupe africain de l’OCI, tenue au siège du Secrétariat général à Djeddah le 17 octobre 2022, a demandé à la BID de préparer un rapport d’évaluation de projet sur la mise en œuvre du PSDA et de le soumettre aux États membres concernés pour examen en vue de l’élaboration d’un programme successeur.

*(c) Séminaire sur le thème : « Modèle d’affaires d’Akhawat pour les interventions de microfinance dans les États membres de l’OCI »*

98. Conformément à la résolution pertinente de la 48<sup>ème</sup> session du CMAE, tenue à Islamabad, Pakistan, les 22 et 23 mars 2022, le Secrétariat général, en coordination avec la Banque islamique de développement, a organisé un séminaire sur le thème « *Modèle d’affaires d’Akhawat pour les interventions de microfinance dans les États membres de l’OCI* » à Djeddah, Arabie Saoudite, le 9 mars 2023. Au cours du séminaire, les dirigeants de la Fondation Akhawat, basée au Pakistan, ont partagé leurs expériences en matière de

réduction de la pauvreté par l'autonomisation des segments socialement et économiquement marginalisés de la société. Le séminaire a également été l'occasion de présenter les différentes composantes de l'initiative du Groupe de la BID intitulée : « **Approche de l'autonomisation économique pour l'allègement de la pauvreté dans les États membres de l'OCI** ». L'initiative du Groupe de la BID vise à offrir des opportunités économiques aux pauvres en leur fournissant des solutions financières et non financières qui les aident à obtenir un accès approprié aux intrants nécessaires pour réaliser non seulement l'inclusion financière, mais aussi pour leur permettre de contribuer à l'économie (inclusion économique).

99. Au terme de ses travaux, le séminaire a formulé des conclusions et des recommandations relatives aux mesures à prendre pour développer les ressources humaines et renforcer les institutions concernées par les programmes de microfinance sans intérêt. Certaines de ces recommandations sont les suivantes :

- a) L'organisation du séminaire conjoint OCI-BID a été une initiative de démarrage pour promouvoir le modèle d'affaires "Akhawat" et de tels exercices devraient être poursuivis en tant qu'événements annuels pour inclure d'autres modèles de microfinance éprouvés et testés dans les États membres de l'OCI ;
- b) La Fondation Akhawat est prête à partager ses connaissances et ses expériences, y compris le soutien à l'établissement d'un modèle de microfinance sans intérêt et la formation du personnel, avec les États membres de l'OCI intéressés ; et
- c) L'élimination de la pauvreté dans les États membres de l'OCI, en particulier dans les pays les moins avancés, ne peut se faire sans l'inclusion financière des pauvres de ces pays, dont la majorité vit dans les zones rurales. Les modèles de microfinance sans intérêt, tels que le modèle d'Akhawat, devraient être popularisés dans les États membres de l'OCI intéressés. Des subventions suffisantes devraient être mobilisées pour établir de tels modèles, entre autres.

**(d) Publications et cours de formation**

100. Dans le cadre de son mandat, le SESRIC a continué à préparer des études et à organiser des programmes de formation dans le domaine de l'allègement de la pauvreté au profit des États membres de l'OCI.

101. Au cours de la période sous revue, le SESRIC a préparé des rapports sur « **Les personnes vivant avec un handicap et ayant des besoins spécifiques dans les pays de l'OCI** », « **La situation des personnes âgées dans les pays membres de l'OCI** » et « **La sauvegarde des valeurs familiales et de l'institution du mariage dans les pays de l'OCI** », et les a présentés à la 2<sup>ème</sup> Conférence ministérielle de l'OCI sur le Développement social, tenue au Caire, en Egypte, en juin 2023. Le SESRIC a également élaboré son rapport périodique intitulé « **Rapport sur la santé de l'OCI en 2023** », qui évalue la performance des États membres de l'OCI, en analysant les dernières tendances des principaux indicateurs de santé au niveau du groupe de l'OCI ainsi qu'au niveau chaque pays.

102. Le SESRIC a également organisé les activités ci-après au profit des institutions nationales concernées dans les États membres de l'OCI :

- Deux cours de formation statistique sur les « *Indicateurs de l'ODD 1 (éradication de la pauvreté)* », les 17 et 18 janvier 2023 et les 21 et 22 février 2023 ;
- Atelier de formation en ligne sur le thème : « *Développer des services de protection sociale efficaces, fiables et abordables pour les groupes vulnérables* », du 2 au 4 mai 2023 ;
- Cours de formation en statistique sur les « *Statistiques de la protection sociale* » les 9 et 10 août 2023 ;
- Cours de formation en statistique sur : « *La protection sociale et les indicateurs des ODD* » les 16-17 août 2023 ; et
- Cours de formation en ligne sur « *L'élaboration de politiques et de stratégies régionales pour la réduction de la pauvreté* » les 22 et 23 novembre 2023, entre autres.

## IX. CONCLUSION

103. La pandémie de la COVID-19 a accru les vulnérabilités des pays de l'OCI, en particulier ses pays les moins avancés, dans des domaines essentiels à leur développement socio-économique. Une politique de redressement transformatrice visant à renforcer la résilience à long terme des pays de l'OCI est essentielle. À cet égard, les pays de l'OCI devraient déployer davantage d'efforts pour créer un environnement propice à la promotion de la production et du commerce et pour attirer davantage d'investissements étrangers.

104. Compte tenu de la hausse des prix mondiaux des denrées alimentaires, qui accroît l'insécurité alimentaire dans de nombreux pays de l'OCI, les États membres de l'OCI doivent impérativement élaborer une stratégie visant à s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité alimentaire dans les pays de l'OCI et à renforcer leurs capacités de production. Il importe également pour les États membres de mettre en œuvre de manière effective les résolutions adoptées lors de la 9<sup>ème</sup> Conférence ministérielle de l'OCI sur la Sécurité alimentaire et le Développement agricole, de s'impliquer davantage dans les divers programmes de l'OCI dans ce secteur crucial et de soumettre régulièrement leurs rapports au Secrétariat général.

105. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour coordonner les politiques et les initiatives de promotion de l'emploi et du travail décent. A cet effet, la 5<sup>ème</sup> Conférence Islamique des Ministres du Travail qui se tiendra prochainement et le lancement du Centre du Travail de l'OCI au cours de cette année donneront un nouvel élan aux activités et initiatives de l'OCI visant à lutter contre le chômage dans les États membres.

106. En outre, la poursuite et l'expansion des activités liées au commerce et aux investissements de l'OCI restent un outil efficace pour accroître le commerce et les investissements intra-OCI et faciliter l'intégration des États membres de l'OCI dans



l'économie mondiale. Dans le même ordre d'idées, l'aide au développement accordée par les États membres de l'OCI bien dotés aux États membres de l'OCI dans le besoin contribue à leur croissance économique, devenant ainsi une composante importante de la coopération et de la solidarité intra-OCI à l'ère post-pandémie. À cet égard, l'organisation du Forum d'investissement de l'OCI en Afrique mettra en évidence le potentiel d'investissement en Afrique et attirera des investissements dans la région. Il est également souhaitable que le Forum du secteur privé de l'OCI mettra en exergue, une fois de plus, le rôle central que le secteur privé peut et doit jouer dans la transformation socio-économique des États membres et y attirera l'attention de ces derniers.

107. Pour que les États membres puissent exploiter et bénéficier de l'énorme potentiel socio-économique disponible dans le Groupe, une plus grande coopération, une harmonisation et une synergie des efforts, des plans et des stratégies sont plus que jamais nécessaires. Un examen rapide des forces globales qui façonnent la géopolitique et l'économie politique du monde d'aujourd'hui ne peut que conduire à une conclusion inévitable, à savoir le besoin urgent d'une coopération et d'une coordination accrues entre les États membres dans tous les secteurs.

**Secrétariat général de l'OCI**  
**Département des Affaires économiques, 26 octobre 2023**

Annexe-I

**LISTE DES ÉTATS MEMBRES**  
**AYANT SIGNE/RATIFIE LES DIFFERENTS ACCORDS ET STATUTS SUR LA COOPERATION**  
**ECONOMIQUE, COMMERCIALE ET TECHNIQUE PARMIS LES ETATS MEMBRES DE L'OCI**

NOMS DES ETATS MEMBRES	Accord général sur la Coopération économique, technique et commerciale		Accord sur la Promotion, la Protection et la Garantie des Investissements		Accord-cadre sur le système de préférence commerciale		Protocole sur le Schéma du Tarif Préférentiel (PRETAS) pour le SPC-OCI		Règles d'origine du Système de préférences commerciales de l'OCI		Statut du Conseil islamique de l'aviation civile		Statut de l'Union des télécommunications des Etats islamiques		Statut de l'Institut de Normalisation et Métrologie pour les Pays islamiques (INMPI)		Statut de l'Organisation islamique pour la Sécurité alimentaire (IOFS)		Statut du Centre du travail de l'OCI	
	<i>Adopté conformément à la Résolution N° 1/8-E de la 8<sup>e</sup> CIMAE Tripoli/Libye 16-22/05/1977</i>		<i>Adopté conformément à la Résolution N° 7/12-E de la 12<sup>ème</sup> CIMAE Bagdad/Iraq 1-5/06/1981</i>		<i>Adopté conformément à la Résolution N° 1 du 6<sup>ème</sup> COMCEC Istanbul/Turkiye 7-10/10/1990</i>		<i>Adopté conformément à la Résolution N° 1 du 21<sup>e</sup> COMCEC Istanbul/Turkiye 22-25/11/2005</i>		<i>Adopté conformément à la Résolution N° 1 du 23<sup>e</sup> COMCEC Istanbul, Turkiye 14-17/11/2007</i>		<i>Adopté conformément à la Résolution N° 16/13-E de la 15<sup>ème</sup> CIMAE Niamey/Niger 22-26/08/1982</i>		<i>Adopté conformément à la Résolution N° 17/15-E de la 15<sup>ème</sup> CIMAE Sanaa/Yemen 18-22/12/1984</i>		<i>Adopté conformément à la Résolution N° 1 du 14<sup>ème</sup> COMCEC Istanbul/Turkiye 1-4/11/1998</i>		<i>Adopté conformément à la Résolution N° 3/40-E du 40<sup>ème</sup> CMAE Conakry/Guinée 9-11/12/2013</i>		<i>Adopté conformément à la Résolution N° 2/43-E du 43<sup>ème</sup> CMAE Tachkent/Ouzbékistan</i>	
	(1)		(2)		(3)		(4)		(5)		(6)		(7)		(8)		(9)		(10)	
	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié
Afghanistan	8/10/2010	4/2/2018	8/10/2010	-	-	-	-	-	-	-	4/2/2018	-	-	-	-	7/11/2012	10/12/2013	20/7/2016		
Albanie	-	-	16/11/1996	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Algérie	20/05/1980	19/03/2007	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	01/12/2007	-	23/10/2007	-	-	-	-	-
Azerbaïdjan	20/06/2006	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20/06/2006	-	20/06/2006	16/12/2016	-	-	23/11/2017	01/10/2018
Bahreïn	21/05/1980	30/08/1980	-	-	25/11/2005	01/06/09	-	29/06/2009	12/09/2013	05/06/2014	-	-	-	-	-	-	-	-	30/03/2021	30/03/2021
Bangladesh	05/12/1977	18/04/1978	04/11/1997	-	04/11/1997	17/01/04	24/11/2006	02/11/2009	15/02/2011	23/06/2011	10/09/1983	05/12/2001	-	16/04/1988	-	01/01/2021	28/4/2016	4/7/2017		
Benin	13/8/2012	-	13/8/2012	-	14/8/2012	-	14/8/2012	-	14/8/2012	-	14/8/2012	-	14/8/2012	-	14/8/2012	22/11/2013	11/02/2015	-	27/06/2019	
Brunei Darussalam	20/5/2015	2/11/2017	-	-	20/5/015	2/11/2917	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Burkina Faso	23/12/1985	-	-	19/05/1992	14/9/1993	-	10/6/2009	-	10/6/2009	-	21/10/2001	-	-	-	21/10/2001	15/04/2013	10/12/2013	26/1/2016		
Cameroun	23/01/1978	11/07/1983	25/10/1994	26/09/1995	24/10/1994	26/09/1995	24/11/2006	20/4/2015	17/11/2007	-	-	-	-	-	07/07/2000	28/4/2016	-	-	-	-
Comores	28/04/1978	16/01/1981	30/06/2012	-	7/10/2010	-	7/10/2010	-	7/10/2010	-	30/06/2012	-	30/06/2012	-	30/06/2012	-	10/12/2013	-	-	-
Cote d'Ivoire	07/11/2009	-	07/11/2009	-	07/11/2009	-	17/9/2012	-	17/9/2012	-	-	-	12/4/2016	-	12/4/2016	25/11/2017	12/4/2016	-	-	-
Djibouti	21/04/1979	-	25/08/1982	-	25/01/2012	2/12/2012	25/01/2012	-	25/01/2012	-	18/05/2010	-	18/05/2010	02/12/2012	18/05/2010	16/12/2016	10/12/2013	-	-	-
Egypte	08/11/1977	06/06/1978	-	16/12/1978	15/11/1996	31/12/1999	24/11/2005	-	-	-	-	-	11/06/1987	07/05/1988	-	7/11/2012	26/2/2016	2018		
Gabon	23/01/1978	21/01/1908	-	21/01/2008	-	21/01/2008	-	-	-	-	-	-	-	-	20/04/2012	5/5/2012	-	-	-	-
Gambie	21/05/1980	11/08/2009	04/09/1993	11/08/2009	05/09/1993	11/08/2009	-	31/1/2013	-	31/1/2013	08/11/1995	29/10/2012	08/11/1995	27/4/2011	24/11/2006	30/08/2012	10/12/2013	27/11/2016		
Guinée	26/12/1977	10/02/1981	08/11/1995	20/06/2003	08/11/1995	20/06/2003	17/11/2007	-	12/09/2007	-	08/11/1995	20/06/2003	08/11/1995	20/06/2003	-	2/08/2012	10/12/2013	-	-	-
Guinée-Bissau	08/11/2009	-	08/11/2009	-	08/11/2009	-	08/11/2009	-	08/11/2009	-	08/11/2009	-	08/11/2009	-	08/11/2009	-	10/12/2013	-	-	-
Guyana	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Indonésie	30/04/1979	08/01/1980	01/05/1983	03/12/1983	04/02/1992	14/07/2011	6/09/2011	-	6/09/2011	-	-	-	-	-	-	05/11/2019	-	-	-	-
Iran	08/11/1995	07/11/1995	08/11/1995	15/09/1994	08/11/1995	12/05/1993	27/04/2009	22/12/2010	-	11/11/2012	08/11/1995	-	04/09/1993	06/10/1993	-	5/5/2012	10/12/2013	-	-	-
Iraq	02/07/1978	1978	-	9/7/2015	24/10/2001	15/12/2011	-	-	-	-	-	27/10/2002	21/11/2001	09/02/2014	-	9/2/2016	-	-	-	-
Jordanie	29/12/1977	10/05/1979	04/11/1998	25/02/1999	01/02/1993	21/12/1998	24/11/2005	13/02/2007	12/09/2007	9/10/2007	26/10/1994	-	12/03/1988	08/04/1989	24/11/2005	13/02/2007	-	-	-	-
Kazakhstan	25/11/2015	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4/11/2018	10/12/2013	21/11/2014		
Kuwait	05/12/1977	10/05/1980	18/11/1981	12/04/1983	26/11/2004	17/04/2013	20/10/2011	29/12/2014	20/10/2011	29/12/2014	-	-	-	-	-	05/11/2019	15/05/2016	15/5/2016		

NOMS DES ETATS MEMBRES	Accord général sur la Coopération économique, technique et commerciale		Accord sur la Promotion, la Protection et la Garantie des Investissements		Accord-cadre sur le système de préférence commerciale		Protocole sur le Schéma du Tarif Préférentiel (PRETAS) pour le SPC-OCI		Règles d'origine du Système de préférences commerciales de l'OCI		Statut du Conseil islamique de l'aviation civile		Statut de l'Union des télécommunications des Etats islamiques		Statut de l'Institut de Normalisation et Métrologie pour les Pays islamiques (INMPI)		Statut de l'Organisation islamique pour la Sécurité alimentaire (IOFS)		Statut du Centre du travail de l'OCI	
	<i>Adopté conformément à la Résolution N° 1/8-E de la 8<sup>e</sup> CIMAE Tripoli/Libye 16-22/05/1977</i>		<i>Adopté conformément à la Résolution N° 7/12-E de la 12<sup>ème</sup> CIMAE Bagdad/Iraq 1-5/06/1981</i>		<i>Adopté conformément à la Résolution N° 1 du 6<sup>ème</sup> COMCEC Istanbul/Turkiye 7-10/10/1990</i>		<i>Adopté conformément à la Résolution N° 1 du 21<sup>st</sup> COMCEC Istanbul/Turkiye 22-25/11/2005</i>		<i>Adopté conformément à la Résolution N° 1 du 23<sup>rd</sup> COMCEC Istanbul, Turkiye 14-17/11/2007</i>		<i>Adopté conformément à la Résolution N° 16/13-E de la 15<sup>ème</sup> CIMAE Niamey/Niger 22-26/08/1982</i>		<i>Adopté conformément à la Résolution N° 17/15-E de la 15<sup>ème</sup> CIMAE Sanaa/Yémen 18-22/12/1984</i>		<i>Adopté conformément à la Résolution N° 1 du 1<sup>ère</sup> COMCEC Istanbul/Turkiye 1-4/11/1998</i>		<i>Adopté conformément à la Résolution N° 3/40-E du 40<sup>ème</sup> CMAE Conakry/Guinée 9-11/12/2013</i>		<i>Adopté conformément à la Résolution N° 2/43-E du 43<sup>ème</sup> CMAE Tashkent/Uzbekistan</i>	
	(1)		(2)		(3)		(4)		(5)		(6)		(7)		(8)		(9)		(10)	
	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié
République kirghize	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3/5/2015	-	-	-	-
Liban	15/11/1996	26/11/2003	15/11/1996	06/03/2005	15/11/1996	11/7/2003	-	-	-	-	-	-	-	18/11/2008	-	7/11/2012	-	-	-	-
Libye	05/12/1977	15/04/1978	25/10/1994	13/02/1996	05/02/1992	02/11/1992	-	-	-	-	-	-	-	04/01/1989	-	15/12/2008	15/04/2014	08/03/2021	23/03/2022	-
Malaisie	18/05/1978	14/01/1981	30/09/1987	-	30/06/2004	23/08/2004	27/03/2006	20/05/2006	17/11/2007	14/10/2008	-	-	-	-	-	19/11/2014	-	-	-	-
Maldives	17/12/1977	-	-	-	-	11/04/2006	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mali	27/04/1978	08/08/1981	-	24/05/1982	-	-	-	-	-	-	20/10/2011	-	-	-	-	03/05/2005	10/12/2013	16/04/2020	-	-
Mauritanie	08/11/1977	09/05/1979	6/11/2012	20/7/2016	6/11/2012	20/7/2016	6/11/2012	-	6/11/2012	20/7/2016	6/11/2012	20/7/2016	6/11/2012	29/10/2014	6/11/2012	20/7/2016	10/12/2013	-	02/03/2019	-
Mozambique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	28/4/2016	-	-	-
Maroc	23/01/1978	16/04/1979	02/11/1981	07/05/1990	29/09/1993	25/7/2006	24/10/2008	07/03/2013	24/10/2008	07/03/2013	26/10/2000	25/07/2006	30/12/1985	-	-	31/07/2006	25/2/2021	-	22/01/2023	-
Niger	18/05/1978	07/08/1978	10/09/2012	-	10/9/2012	-	10/9/2012	-	10/9/2012	-	08/12/1984	-	-	10/9/2010	-	10/9/2010	10/12/2013	12/12/2015	-	-
Nigeria	04/11/1998	-	04/11/1998	-	04/11/1998	-	09/11/2009	-	09/11/2009	-	4/11/1998	-	04/11/1998	-	09/11/2009	-	29/08/2019	-	-	-
Oman	15/04/1980	28/04/1981	25/10/1994	10/12/1994	06/05/2007	08/07/2007	24/10/2008	20/01/2009	24/10/2008	20/01/2009	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pakistan	14/01/1978	1978	20/12/1981	10/07/1982	25/10/1994	11/10/1993	17/02/2007	20/11/2007	03/09/2008	13/04/2012	-	1989	-	30/04/1986	16/7/2010	16/7/2010	15/04/2019	13/07/2020	-	-
Palestine	28/04/1978	18/03/1980	15/03/1982	15/03/1982	10/09/1992	12/07/2011	27/12/2010	20/12/2011	27/12/2010	20/12/2011	22/05/1983	16/04/2013	03/01/1987	11/11/1986	07/11/1999	19/8/2014	10/12/2013	8/3/2016	-	-
Qatar	24/9/1978	09/09/1980	26/10/2000	05/11/2002	26/11/2004	11/03/2007	23/10/2008	27/10/2009	07/11/2009	02/09/2009	21/10/2001	05/11/2002	-	-	-	25/11/2017	28/4/2016	26/12/2017	-	-
Arabie saoudite	14/01/1978	27/06/1979	23/06/1985	17/09/1984	10/09/1992	01/01/2007	02/06/2008	08/06/2009	09/11/2009	11/08/2010	-	11/04/2004	-	-	-	15/04/2013	15/03/2016	30/09/2018	11/11/2018	-
Sénégal	25/12/1977	28/02/1979	17/06/1987	30/06/1994	09/09/1991	30/06/1994	-	-	-	-	17/06/1987	04/02/1989	17/06/1987	04/02/1989	17/11/2007	5/5/2012	11/7/2017	-	-	-
Sierra Leone	17/11/2007	-	17/11/2007	-	17/11/2007	-	09/11/2009	-	09/11/2009	-	17/11/2007	-	17/11/2007	-	17/11/2007	-	10/12/2013	-	-	-
Somalie	24/12/1978	-	19/12/1983	25/11/1984	08/11/2009	13/05/2010	08/11/2009	13/5/2010	08/11/2009	13/5/2010	09/11/2009	13/05/2010	09/11/2009	13/05/2010	08/11/2009	13/05/2010	10/12/2013	-	-	-
Soudan	14/01/1978	-	20/12/1981	30/05/2002	13/05/1992	-	18/03/2013	-	18/03/2013	-	04/09/1993	26/08/2006	04/09/1993	26/8/2006	26/10/2000	28/01/2003	10/12/2013	-	02/03/2019	-
Suriname	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22/11/2013	10/12/2013	-	-	-
Syrie	04/06/1978	15/07/1980	21/10/2001	04/01/2010	26/11/2004	27/11/2005	23/05/2006	30/07/2008	24/10/2008	15/04/2010	-	02/04/2002	-	-	07/11/1999	-	-	-	-	-
Tadjikistan	04/11/1997	-	04/11/1997	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	28/4/2016	-	-	-
Tchad	27/04/1978	-	-	-	14/01/1992	-	-	-	-	-	06/02/2013	-	-	-	-	01/01/2021	27/07/2022	-	-	-
Togo	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	29/4/2021
Tunisie	27/01/1979	13/04/1980	10/06/1982	11/11/1983	21/01/1993	31/07/2000	25/11/2005	-	12/09/2007	-	06/01/1983	11/11/1983	08/11/1995	14/02/2000	18/09/2001	27/03/2006	14/3/2021	-	-	-
Turkiye	29/12/1977	02/07/1982	16/07/1987	09/02/1991	23/09/1991	28/11/1991	24/11/2005	02/05/2008	12/09/2007	02/11/2009	-	-	-	-	07/11/1999	15/07/2010	10/12/2013	22/10/2019	11/7/2017	-
Turkménistan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
E. A. U.	29/12/1977	1979	12/02/1989	14/01/1989	26/11/2004	15/08/2005	24/11/2006	12/10/2008	12/09/2007	12/10/2008	30/05/1989	21/03/1989	30/05/1989	21/03/1989	24/11/2006	05/04/2009	12/01/2015	25/10/2017	-	-
Uganda	08/08/1978	14/11/2001	26/11/1987	10/02/1987	05/09/1993	14/11/2001	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22/11/2013	10/12/2013	-	-	-
Ouzbékistan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4/11/2018	-	-	-	-
Yémen	29/12/1977	-	12/06/1982	-	-	-	-	-	-	-	25/10/1994	26/3/2008	25/10/1994	01/01/2021	14/11/2006	-	-	-	-	-
TOTAL :	49	32	38	29	40	31	31	18	30	18	25	17	24	19	23	39	37	16	10	2